

Exercice 2. Scénarios relatifs aux risques

Objet

Dans le cadre d'un scénario que les apprenants sont susceptibles de rencontrer lors de leur déploiement, s'entraîner à recenser les risques de faute et à élaborer un plan d'action pour les prévenir.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants sauront :

- Dresser une liste des risques de faute susceptibles de se produire lors d'un déploiement ;
- Recenser les mesures à mettre en place pour atténuer ces risques et prévenir ces fautes ;
- Savoir quels éléments de la mission peuvent être sollicités afin de mettre en place les mesures visant à prévenir les fautes.

Méthode

Exercice de planification basé sur un scénario, travail en groupe (avec possibilité de travail individuel), discussion plénière.

Consignes et durée

Durée totale : 1 h 15

Pour cet exercice, deux études de cas sont proposées. Les quatre groupes (par exemple composés de cinq personnes) devront traiter des scénarios differents.

Avant l'exercice :

- Demandez aux participants de lire le **Guide de déploiement** (voir **Ressources clés**).
- Répartissez les participants en quatre groupes.
- (Facultatif) Désignez des salles de repos que deux groupes pourront utiliser pendant les travaux afin de réduire le niveau sonore dans la salle de classe et de renforcer la concentration.
- Préparez les supports de formation et les fournitures (voir ci-après).

Pendant l'exercice, appliquez les consignes suivantes :

Consignes	Durée
<p>Introduction</p> <p>Présentez l'objectif et les résultats d'apprentissage des participants et expliquez comment la performance sera évaluée (voir la section Méthode d'évaluation de l'apprentissage ci-après et la même section dans le Guide de l'instructeur sur les exercices en classe).</p> <p>Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les exercices en classe).</p> <p>Répartissez les participants en quatre groupes. Expliquez que deux groupes traiteront le scénario 1 et les deux autres groupes le scénario 2, et que les scénarios sont fictifs mais basés sur des cas réels.</p> <p>Expliquez que les groupes devront évaluer les risques de faute décrits dans le scénario, puis élaborer un plan d'action visant à prévenir et à atténuer ces risques.</p> <p>Distribuez les scénarios et le Modèle de plan d'action contre les fautes.</p>	Cinq minutes
<p>Travail en groupe</p> <p>Demandez à chaque groupe de lire le scénario, de répondre aux trois questions de réflexion et d'inscrire leurs réponses sur un tableau-papier à feuilles mobiles (trente minutes). Chaque groupe devra désigner un porte-parole en vue de la discussion plénière. Expliquez que des consignes détaillées figurent sur la fiche descriptive du scénario.</p>	Quarante minutes

<p>Ensuite, demandez à chaque groupe de remplir les colonnes correspondantes du Modèle de plan d'action contre les fautes (dix minutes). Chaque groupe doit remplir un Modèle de plan d'action contre les fautes. Si les apprenants ne savent pas comment remplir le modèle, donnez un exemple tiré de l'Exemple de plan d'action contre les fautes, mais ne faites pas circuler ce document avant la fin de l'exercice. L'Exemple de plan d'action contre les fautes est un exemple fictif de plan d'action contre les fautes.</p> <p>Demandez à certains groupes de se rendre dans les salles de repos (facultatif).</p> <p>Pendant le travail en groupe, les formateurs écoutent les discussions et en évaluent la qualité à l'aide des grilles de solution, qui contiennent des colonnes à cocher si les notions ont été acquises et des espaces pour ajouter des commentaires sur la performance du groupe.</p> <p>Variante (travail individuel) : au lieu que chaque groupe élaboré un plan d'action contre les fautes, demandez à chaque apprenant d'élaborer son propre plan d'action.</p>	
<p>Discussion plénière</p> <p>Le formateur résume brièvement les principaux points traités dans le premier scénario. Il demande au groupe 1 de présenter ses conclusions sur les trois questions de réflexion, puis au groupe 2 d'ajouter tout élément manquant. Cela devrait durer dix minutes.</p> <p>Le formateur résume brièvement les principaux points traités dans le deuxième scénario. Il demande au groupe 3 de présenter ses conclusions sur les trois questions de réflexion, puis au groupe 4 d'ajouter tout élément manquant. Cela devrait durer dix minutes.</p>	Trente minutes

Au cours des exposés, les formateurs prennent des notes sur la performance de chaque groupe à l'aide des grilles de solution.

Commentaires du formateur

Une fois que les quatre groupes ont présenté leur exposé, le formateur principal formule des commentaires en s'appuyant sur les grilles de solution des deux scénarios et souligne toute notion non assimilée ou mal comprise. Cela devrait durer dix minutes. Notez que les deux scénarios comportent les mêmes questions de réflexion et que la plupart des notions à acquérir sont les mêmes. Lorsqu'il fait part de ses commentaires sur le scénario 2, le formateur peut ainsi être amené à omettre certains détails dans la grille de solution pour éviter de se répéter. La grille de solution du scénario 2 contient également des « informations supplémentaires » qui s'appliquent aux deux scénarios et que le formateur peut mentionner lorsqu'il fait part de ses commentaires sur le scénario 2.

À la fin de la session, ramassez les plans d'action contre les fautes de chaque groupe ou apprenant car ils seront examinés pour évaluer les performances. Rappelez aux groupes ou apprenants qu'ils doivent inscrire leur nom sur leurs plans d'action.

Distribuez un exemplaire vierge du **Modèle de plan d'action contre les fautes**, ainsi que l'**Exemple de plan d'action contre les fautes** et les **Exemples de prévention des fautes** (qui contiennent des mesures que les commandants peuvent prendre pour prévenir les fautes de leur personnel) et demandez aux apprenants d'emporter ces documents avec eux lors de leur prochain déploiement.

Matériel et fournitures de formation

Le formateur prépare le matériel de formation et les fournitures suivantes :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Grille de solution du scénario 1** : un exemplaire par formateur.
- **Grille de solution du scénario 2** : un exemplaire par formateur.
- **Scénario 1** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur.
- **Scénario 2** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur.
- **Modèle de plan d'action contre les fautes** : deux exemplaires par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Exemple de plan d'action contre les fautes** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Exemples de prévention des fautes** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- Tableau-papier à feuilles mobiles, ainsi que stylos et supports adaptés (un par groupe).

Méthode d'évaluation de l'apprentissage

L'exercice est évalué sur la base de l'observation du formateur et de l'examen des travaux élaborés en groupe. En d'autres termes, les formateurs recueilleront des données sur la performance des apprenants en observant leur performance pendant les discussions de groupe et les exposés en plénière, ainsi qu'en examinant le contenu des plans d'action contre les fautes élaborés par chaque groupe ou apprenant.

Grille de solution du scénario 1 : risques de faute (lieu urbain)

Sur la base du scénario, quels sont les types de fautes que les membres du contingent sont le plus susceptible de commettre pendant le déploiement et comment ? Énumérez les principaux types de fautes dans la colonne 1 (Fautes) du modèle.

On trouvera ci-après les types de fautes que les membres des contingents sont le plus susceptibles de commettre :

Cocher		Notions
Groupe 1	Groupe 2	
		Vol de carburant de l'ONU. Comment ? <ul style="list-style-type: none"> • La pénurie de carburant et son prix élevé dans le pays incitent au vol de carburant. • Le manque de surveillance de la gestion du carburant ouvre la voie au détournement du carburant et à sa vente à des prix élevés à des négociants locaux.
		Vol de rations de l'ONU. Comment ? <ul style="list-style-type: none"> • Les prix élevés des denrées alimentaires dans le pays incitent au vol ou au détournement des rations de l'ONU. • Le manque de contrôle concernant la distribution des rations de l'ONU à des sous-unités dans d'autres sites de déploiement ouvre la voie au détournement du carburant et à sa vente à des prix élevés à des négociants locaux.
		Inconduite sexuelle (exploitation et atteintes sexuelles, agressions sexuelles et harcèlement sexuel). Comment ? <ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres entre amis sont des situations à haut risque pour de nombreux types d'inconduite telles que les agressions physiques (bagarres), l'inconduite sexuelle et la conduite en état d'ivresse. • L'emplacement du magasin à proximité du bloc d'hébergement du contingent et le partage d'installations communes (par exemple, un bloc sanitaire) avec le contingent donnent l'occasion aux membres du

		<p>contingent de fraterniser et de se livrer à des inconduites sexuelles telles que l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le camp est situé à l'écart des zones résidentielles, ce qui réduit le risque de voir le personnel fraterniser et de commettre des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles. Cependant, les normes sociales qui tolèrent les rapports sexuels monnayés pour sortir de la pauvreté créent un environnement propice à la commission d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
		<p>Conduite en état d'ivresse. Comment ?</p> <p>L'accès facile à l'alcool, les faibles restrictions sur la consommation d'alcool et l'absence de règlement au niveau du camp pour mettre en œuvre la politique de la mission sur l'alcool au volant donne au personnel l'occasion de conduire en état d'ébriété.</p> <p>Autres infractions liées à l'alcool. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> L'accès facile à l'alcool et les faibles restrictions sur la consommation d'alcool favorise l'abus d'alcool. De nombreux types de fautes se produisent dans des situations de consommation excessive d'alcool, telles que l'agression physique (bagarres), l'inconduite sexuelle et la conduite en état d'ivresse.
		<p>Excès de vitesse. L'absence de dispositifs de contrôle de la vitesse augmente la probabilité que les excès de vitesse ne soient pas détectés et crée un environnement propice aux excès de vitesse.</p>
		<p>D'autres facteurs généraux augmentent le risque que les membres du personnel des contingents se livrent à divers types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de connaissance du commandant et des officiers sur les risques de fautes propres à la mission. L'absence de transfert de commandement et de

		<p>formation initiale propre à la mission ne permet pas au commandant (et à ses officiers) de connaître les principaux risques de faute dans la mission et la manière de les prévenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le commandant n'a pas affiché sa résolution et n'a pas indiqué clairement aux membres du contingent que la lutte contre les fautes était une priorité. Le fait que le commandant et ses officiers n'aient pas suivi la formation initiale propre à la mission et que le contingent n'ait pas été formé aux normes de conduite des Nations Unies dans le mois qui a suivi son arrivée (délai recommandé par l'ONU) laisse entendre que la lutte contre les fautes n'est pas une priorité.
--	--	--

2. Quelles mesures (ou « contrôles internes ») devraient être mises en place pour atténuer et prévenir ces risques de faute ? Dans la colonne 2 (Contrôles internes) du modèle, énumérez les principales mesures visant à atténuer et à prévenir les risques de faute figurant dans la colonne 1.

On trouvera ci-après des exemples de mesures (ou contrôles internes) qui devraient être mises en place afin d'atténuer et de prévenir ces risques de faute :

Cocher		Notions
Groupe 1	Groupe 2	
		<p>Vol de carburant et de rations de l'ONU. Les mesures prises par le commandant en vue d'empêcher le vol de carburant et de rations de l'ONU sont insuffisantes. Au sein du Comité des denrées alimentaires et du carburant, la ou les personnes assurant la supervision ne doivent pas avoir d'intérêt direct dans la gestion des rations de carburant et de nourriture. Il peut s'agir, par exemple, d'un commandant subordonné (commandant adjoint) ou d'un membre du personnel d'état-major du commandement, tel qu'un conseiller juridique.</p> <p>D'autres mesures peuvent être prises pour empêcher le vol ou le détournement du carburant et des denrées alimentaires de l'ONU, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des vérifications ponctuelles aléatoires des registres de réception et d'utilisation des rations et du carburant de l'ONU, ainsi que de leur redistribution aux sous-unités (registres de carburant des véhicules, registres de carburant des groupes électrogènes, registres de

		<p>rations alimentaires, rapports quotidiens des mesures du niveau de carburant).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures de sécurité strictes autour du stockage du carburant, du parc automobile et des groupes électrogènes, y compris des systèmes de vidéosurveillance. • N'autoriser qu'un petit nombre de personnes à ravitailler les véhicules et les groupes électrogènes.
		<p>Inconduite sexuelle. Un large éventail de mesures doit être mis en place en vue de réduire le risque que des membres du personnel se livrent à des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles, à du harcèlement sexuel et à des agressions sexuelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp du contingent. Il peut s'agir, par exemple, des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux membres du contingent une formation sur les normes de conduite des Nations Unies dans le mois qui suit leur arrivée, ainsi que des sessions de rappel des règles par la suite. • Prendre des mesures visant à prévenir la fraternisation. • Renforcer l'encadrement des membres du contingent lorsqu'ils sont en dehors du camp et lors d'activités de détente. • Adopter des mesures plus strictes en vue de contrôler la consommation d'alcool à l'intérieur comme à l'extérieur du camp. • Désigner des blocs sanitaires réservés aux locaux qui travaillent dans le camp, distincts de ceux utilisés par les membres du contingent.
		<p>Conduite en état d'ivresse et autres infractions liées à l'alcool. Le commandant doit mettre en place des contrôles plus stricts de la consommation d'alcool et inclure dans les règles du camp la politique propre à la mission en matière d'alcool au volant.</p>
		<p>Excès de vitesse. Même si les véhicules du contingent ne sont pas dotés de dispositifs de contrôle de la vitesse, de nombreuses autres mesures peuvent être mises en place pour éviter les excès de vitesse. Il s'agit notamment d'informer les conducteurs sur les limitations de vitesse locales et de contrôler la durée des trajets (si le trajet est anormalement rapide, cela peut être le signe d'un excès de vitesse).</p>

		<p>Mesures générales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le commandant doit participer à la prochaine séance d'information sur la déontologie et la discipline propre à la mission, afin de mieux comprendre quels sont les risques de faute et comment les traiter.• Le commandant doit afficher sa résolution et faire comprendre que les fautes seront prises au sérieux, notamment en montrant l'exemple et en assistant à la séance d'information sur la déontologie et la discipline propre à la mission, en donnant la priorité à la formation des membres du contingent en matière de déontologie et de discipline et en veillant à ce qu'un officier participe à ces formations.
--	--	--

Informations supplémentaires :

À son arrivée dans la mission, le commandant doit également contacter l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission et demander une copie du plan de travail relatif aux fautes et du registre des risques correspondant au lieu de déploiement. Cela lui permettra de mieux comprendre les risques de faute correspondant au lieu de déploiement et de savoir comment y remédier.

- 3. Pour chaque mesure, désignez un responsable de la mise en œuvre et fixez une date d'échéance/un calendrier. Si vous avez besoin du soutien d'une autre partie de la mission, veuillez le mentionner dans la colonne 3 (Responsable de la mise en œuvre).**

On trouvera des exemples de personnes chargées de la mise en œuvre des mesures et de dates d'échéance/calendriers dans l'**Exemple de plan d'action contre les fautes**.

Personnes chargées de la mise en œuvre des mesures : le groupe désigne au sein du contingent la personne qui sera chargée de la mise en œuvre de chaque mesure.

S'agissant des mesures relatives à la formation, le groupe souhaitera peut-être attribuer un rôle d'appui à l'Équipe déontologie et discipline ou au Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission qui organisent, à l'intention des formateurs du contingent, des activités de formation des formateurs sur les normes de conduite des Nations Unies ainsi que sur les règles et règlements propres à la mission en matière de déontologie et de discipline.

Bien que cela ne soit pas pertinent pour le scénario 1, la composante « appui à la mission » peut également jouer un rôle de soutien, en aidant à fixer les clôtures de périmètre et les lumières de sécurité.

Date d'échéance/calendrier : l'**Exemple de plan d'action contre les fautes** comporte des dates d'échéance/calendriers exprimés en semaines et en mois pour montrer que certaines mesures sont ponctuelles et que d'autres sont permanentes. Dans un véritable plan, des dates précises devront être fournies dans la mesure du possible.

Exercice 2. Scénarios relatifs aux risques

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	

	Noms des apprenants
G r o u p e 1	

G r o u p e 2	Grille de solution du scénario 2 : risques de mauvaise conduite (lieu éloigné)

Sur la base du scénario, quels sont les types de fautes que les membres du contingent sont le plus susceptible de commettre pendant le déploiement et comment ? Énumérez les principaux types de fautes dans la colonne 1 (Fautes) du modèle.

On trouvera ci-après les types de fautes que les membres des contingents sont le plus susceptibles de commettre :

Cocher		Notions
Groupe 3	Groupe 4	
		Vol de carburant de l'ONU. Comment ? <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de surveillance de la gestion du carburant ouvre la voie au détournement du carburant et à sa vente à des prix élevés à des négociants locaux. • Une allégation fondée de vol de carburant à l'encontre du contingent précédent signifie qu'il existe un risque

		<p>crédible que cela se reproduise et un marché local pour la vente de carburant volé de l'ONU.</p>
		<p>Manquement aux règles de non-fraternisation propres à la mission. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le fait de permettre aux membres du contingent de se déplacer librement en dehors du camp (par exemple pour se rendre à l'église ou à la mosquée, faire des achats au marché local et dans les magasins, acheter des crédits téléphoniques ou wifi) sans encadrement et sans autres restrictions (par exemple le port de l'uniforme) leur donne l'occasion de fraterniser avec la population locale, en violation des règles de non-fraternisation propres à la mission. <p><u>Quelles sont les règles de non-fraternisation ?</u></p> <p>Entrer en contact avec la population locale est un élément essentiel des opérations militaires et des opérations de police. Toutefois, cela exclut toute relation amoureuse ou sexuelle avec la population locale. Plusieurs missions ont mis en place des règles de non-fraternisation à l'intention des membres du personnel en tenue afin de les empêcher de commettre des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles. La fraternisation consiste à établir des contacts ou des relations personnelles qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exercice des fonctions officielles (par exemple, nouer une relation amoureuse ou sexuelle avec un membre de la population locale).</p>
		<p>Exploitation et atteintes sexuelles à l'égard de la population locale. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Les normes sociales qui tolèrent les rapports sexuels monnayés pour sortir de la pauvreté créent un environnement propice à la commission d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. De tels actes pourraient se produire dans l'hôtel situé en face du camp.

		<ul style="list-style-type: none"> ● Le fait de permettre aux membres du contingent de se déplacer librement en dehors du camp (par exemple pour se rendre à l'église ou à la mosquée, faire des achats au marché local et dans les magasins, acheter des crédits téléphoniques ou wifi) sans encadrement et sans autres restrictions (par exemple le port de l'uniforme) leur donne l'occasion de fraterniser avec la population locale et de commettre des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles. ● Les trous dans la clôture du périmètre et la présence de femmes et d'enfants vendant des fruits à proximité donnent au personnel l'occasion de fraterniser avec la population locale et de se livrer à des actes d'exploitation et atteintes sexuelles à l'intérieur comme à l'extérieur du camp. ● La visibilité limitée du camp depuis les postes de garde permet au personnel d'entrer et de sortir du camp et aux visiteurs non autorisés d'entrer dans le camp et dans les blocs d'hébergement sans être vus. ● Un contrôle insuffisant des mouvements à l'entrée principale (registres des entrées et sorties) peut donner l'occasion à des visiteurs non autorisés et au personnel du contingent d'entrer dans le camp et d'en sortir sans être repérés.
		<p>Infractions liées à l'alcool. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'accès facile à l'alcool (au marché ou dans le bar en face du camp) et l'absence de restrictions sur la consommation d'alcool favorisent l'abus d'alcool. De nombreux types de fautes sont commis après une consommation excessive d'alcool, tels que les agressions physiques (bagarres), l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel des femmes locales (par exemple au bar ou au restaurant de l'hôtel, dans les magasins et au marché) et la conduite en état d'ivresse.
		<p>Autres manquements aux normes de conduite des Nations Unies. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les membres de contingents ont l'occasion d'acheter des objets en ivoire sur le marché, ce qui constitue une violation de la Convention sur le commerce international

		<p><u>des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</u> et est interdit par les normes de conduite des Nations Unies.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres de contingents ont l'occasion d'acheter des armes et des munitions au marché afin de les rapporter chez eux en guise de souvenirs. Cette pratique est interdite par les normes de conduite des Nations Unies.
		<p>D'autres facteurs généraux augmentent le risque que les membres du personnel des contingents se livrent à divers types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le commandant n'a pas affiché sa résolution ni fait comprendre aux membres du contingent que la lutte contre les fautes était une priorité. Comment ? <ul style="list-style-type: none"> Le fait que les membres du contingent n'aient pas été formés aux normes de conduite des Nations Unies dans le mois qui a suivi leur arrivée (délai recommandé par l'ONU) leur laisse entendre que la lutte contre les fautes n'est pas une priorité. En outre, l'absence générale de restrictions sur la circulation du personnel à l'extérieur du camp crée un environnement propice à la commission de fautes. La mission dispose de règles propres en matière de non-fraternisation, mais le commandant n'a pas mis en place de mesures pour empêcher la fraternisation. Cela sème la confusion et constitue un manquement à une règle propre à la mission. Une qualité de vie insuffisante (manque d'accès à Internet, manque d'installations sportives) augmente également le stress et les comportements à risque, ce qui peut conduire à des fautes. Une méconnaissance des normes de conduite des Nations Unies, des règles et réglementations propres à la mission et des lois du pays. Comment ? En cas d'absence d'affiches installées dans le camp, de cartes de poche distribuées au personnel et de formations aux normes de conduite des Nations Unies, aux règles et réglementations propres à la mission ainsi qu'aux lois du pays, celles-ci risquent d'être méconnues et violées par inadvertance.

2. Quelles mesures (ou « contrôles internes ») devraient être mises en place pour atténuer et prévenir ces risques de faute ? Dans la colonne 2 (Contrôles internes) du modèle, énumérez les principales mesures visant à atténuer et à prévenir les risques de faute figurant dans la colonne 1.

On trouvera ci-après les mesures (ou contrôles internes) qui devraient être mises en place afin d'atténuer et de prévenir ces risques de faute :

Cocher		Notions
Groupe 3	Groupe 4	
		<p>Vol de carburant de l'ONU. Le commandant doit mettre en place des dispositifs de surveillance de l'utilisation du carburant. Par exemple, dans de nombreuses missions, il existe un risque de vol de carburant et de rations. On trouvera ci-après des exemples de dispositifs visant à prévenir ces vols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité des denrées alimentaires et du carburant chargé de superviser la gestion du carburant et des rations alimentaires de l'ONU. La ou les personnes assurant la supervision ne doivent pas avoir d'intérêt direct dans la gestion des rations de carburant et de nourriture. Il peut s'agir, par exemple, d'un commandant subordonné (commandant adjoint) ou d'un membre du personnel d'état-major du commandement, tel qu'un conseiller juridique. • Effectuer des vérifications ponctuelles aléatoires des registres de réception et d'utilisation des rations et du carburant de l'ONU, ainsi que de leur redistribution aux sous-unités (registres de carburant des véhicules, registres de carburant des groupes électrogènes, registres de rations alimentaires et rapports quotidiens des mesures du niveau de carburant). • Mettre en place des mesures de sécurité strictes autour du stockage du carburant, du parc automobile et des groupes électrogènes, y compris des systèmes de vidéosurveillance. • N'autoriser qu'un petit nombre de personnes à ravitailler les véhicules et les groupes électrogènes.
		<p>Fraternisation et exploitation et atteintes sexuelles. Un large éventail de mesures doit être mis en place afin de réduire le risque que le personnel fraternise avec la population locale et se livre à des actes d'exploitation et atteintes sexuelles, tant à</p>

		<p>l'intérieur qu'à l'extérieur du camp. Il peut s'agir, par exemple, des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fournir aux membres du contingent une formation sur les normes de conduite des Nations Unies dans le mois qui suit leur arrivée, ainsi que des sessions de rappel des règles par la suite. ● Délivrer des cartes de poche aux membres des contingents sur lesquelles figurent les normes de conduite des Nations Unies. ● Placer dans le camp des affiches sur lesquelles figurent les normes de conduite des Nations Unies. ● Renforcer la surveillance des entrées et sorties aux portes du camp. ● Assurer une bonne sécurité du périmètre afin d'empêcher les visiteurs non autorisés et le personnel de quitter le camp sans permission. ● Prendre des mesures visant à prévenir la fraternisation et encadrer les membres du contingent à l'extérieur du camp (par exemple, obligation de porter l'uniforme en permanence à l'extérieur du camp, désignation d'un officier chargé d'encadrer les groupes à l'extérieur du camp). ● Adopter des mesures plus strictes en vue de contrôler la consommation d'alcool à l'intérieur comme à l'extérieur du camp.
		<p>Infractions liées à l'alcool. Le commandant doit mettre en place des contrôles plus stricts de la consommation d'alcool à l'intérieur comme à l'extérieur du camp.</p>
		<p>Mesures générales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le commandant doit afficher sa résolution et faire comprendre que les fautes seront prises au sérieux, notamment en organisant régulièrement des formations sur la déontologie et la discipline à l'intention des membres du contingent et en veillant à ce qu'un officier participe à ces formations pour souligner l'importance de la question. Ces formations doivent également porter sur

		<p>les risques locaux, notamment qu'il est interdit aux membres du contingent d'acheter des objets en ivoire ainsi que des armes et des munitions en guise de souvenirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La qualité de vie doit être améliorée afin de réduire le stress et les comportements à risque.
--	--	--

Informations supplémentaires qui s'appliquent à la fois au scénario 1 et au scénario 2 :

Pour consulter d'autres exemples de mesures que les commandants de contingents militaires et d'unités de police constituées peuvent prendre en vue de prévenir les fautes, veuillez vous référer aux **Exemples de prévention des fautes**.

Il convient de noter que de nombreuses fautes sont commises à la suite d'une consommation excessive d'alcool. Les commandants doivent donc mettre en place des mesures visant à prévenir la consommation excessive d'alcool par leur personnel, notamment en désignant un officier qui sera de service et surveillera les activités de détente, et en fournissant une bonne qualité de vie et des loisirs en vue de réduire le stress. Si le contingent dispose de son propre bar à l'intérieur du camp, des mesures peuvent être mises en place afin de prévenir la consommation excessive d'alcool, notamment la désignation d'un officier chargé de surveiller le bar, la limitation de la quantité d'alcool distribuée à chaque personne et la distribution d'alcool aux conducteurs uniquement pendant leurs jours de repos, lorsqu'ils ne sont pas en service.

Les commandants doivent aussi être attentifs aux manquements mineurs car ils peuvent être le signe d'une faute plus grave.

Pourquoi surveiller les manquements mineurs ? Par exemple, si des membres du contingent sont surpris en train de violer le couvre-feu alors qu'ils ne sont pas en tenue et qu'un passager non autorisé se trouve dans leur véhicule, cela peut être le signe qu'ils se livrent à des types de fautes plus graves, comme le commerce illégal ou encore l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le passé, par mesure de précaution, des commandants ont fait rapatrier des membres de leur contingent en cas de petites violations répétées de l'ordre et de la discipline.

3. Pour chaque mesure, désignez un responsable de la mise en œuvre et fixez une date d'échéance/un calendrier. Si vous avez besoin du soutien d'une autre partie de la mission, veuillez le mentionner dans la colonne 3 (Responsable de la mise en œuvre).

On trouvera des exemples de personnes chargées de la mise en œuvre des mesures et de dates d'échéance/calendriers dans l'**Exemple de plan d'action contre les fautes**.

Personnes chargées de la mise en œuvre des mesures : le groupe doit désigner au sein du contingent la personne qui sera chargée de la mise en œuvre de chaque mesure.

S'agissant des mesures relatives à la formation, le groupe souhaitera peut-être attribuer un rôle d'appui à l'Équipe déontologie et discipline ou au Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission qui organisent, à l'intention des formateurs du contingent, des activités de formation des formateurs sur les normes de conduite des Nations Unies ainsi que sur les règles et règlements propres à la mission en matière de déontologie et de discipline.

La composante « appui à la mission » peut également jouer un rôle de soutien, en aidant à fixer les clôtures de périmètre et les lumières de sécurité.

Date d'échéance/calendrier : l'**Exemple de plan d'action contre les fautes** comporte des dates d'échéance/calendriers exprimés en semaines et en mois pour montrer que certaines mesures sont ponctuelles et que d'autres sont permanentes. Dans un véritable plan, des dates précises devront être fournies dans la mesure du possible.

Informations supplémentaires qui s'appliquent à la fois au scénario 1 et au scénario 2 :

Lorsqu'il traite la question des personnes chargées de la mise en œuvre des mesures, le formateur peut également choisir de :

- Souligner les obligations juridiques qu'ont les commandants de contingents militaires et d'unités de police constituées de faire régner la déontologie et la discipline au sein de leurs contingents, telles qu'énoncé dans le Modèle de mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police :

Pour les commandants des contingents militaires : « 7.5. Le Gouvernement reconnaît que c'est le commandant de son contingent qui est responsable du maintien de la discipline et de l'ordre parmi tous les membres de ce contingent pendant leur affectation à [l'opération de maintien de la paix des Nations Unies]. Il s'engage donc à veiller à ce que le commandant de son contingent soit investi des pouvoirs nécessaires et prenne toute mesure raisonnable afin de maintenir la discipline et l'ordre parmi les membres de ce contingent pour qu'ils respectent les normes de conduite des Nations Unies, les règles et règlements propres à la mission et les lois et règlements locaux, conformément à l'accord sur le statut des forces. »

Pour les commandants d'unités de police constituées : « 7.8. Le Gouvernement reconnaît que c'est le commandant de l'unité de police constituée qui est responsable du maintien de la discipline et de l'ordre parmi tous les membres de cette unité pendant leur affectation à [l'opération de maintien de la paix des Nations Unies]. Il s'engage donc à veiller à ce que le commandant de l'unité de police constituée soit investi des pouvoirs nécessaires et prenne toute mesure raisonnable afin de maintenir la discipline et l'ordre parmi les membres de cette unité pour qu'ils respectent les normes de conduite des

Nations Unies, les règles et règlements propres à la mission et les lois et règlements locaux, conformément à l'accord sur le statut des forces ou le statut de la mission. » Source : chapitre 9 – Modèle de mémorandum d'accord pour les contingents militaires et Modèle de mémorandum d'accord pour les unités de police constituées (A/75/121), 31 août 2020.

- Veuillez expliquer que la mise en œuvre des obligations juridiques du commandant du contingent au titre des paragraphes 7.5 (contingents militaires) et 7.8 (unités de police constituées) devra être appuyée par le personnel d'état-major, tout en soulignant que l'obligation juridique du respect de la déontologie et de la discipline parmi les membres du contingent incombe au commandant.

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 3	
G r o u p e 4	

	Noms des apprenants
G r o u p e 3	

G r o u p e 4	

Scénario 1 : risques de faute (lieu urbain)

Quel est le contexte ? Le pays traverse une crise économique et de fréquentes manifestations sont organisées afin de protester contre la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires. Il y a de graves pénuries de carburant. Ces dernières années, les normes sociales ont changé et certaines familles encouragent les relations entre leurs filles et les étrangers afin de sortir de la pauvreté. Le camp est situé aux abords d'une ville. Le quartier résidentiel le plus proche se trouve à 1 km. La mission a mis en place une politique stricte en matière de conduite en état d'ivresse selon laquelle les membres du personnel de l'ONU ne sont pas autorisés à boire de l'alcool lorsqu'ils conduisent un véhicule sur les routes locales.

Une équipe de l'ONU arrive dans un camp afin d'effectuer une **visite d'évaluation des risques de faute**. Elle prend note des informations ci-après sur les risques de fautes et les mesures actuellement en place pour les prévenir.

Entretien avec la commandante. La visite commence par un entretien avec la commandante qui explique que le contingent (composé essentiellement d'hommes et de quelques femmes) est déployé pour un an et qu'elle n'est arrivée que depuis deux mois. Les informations suivantes sont communiquées :

- **Formation initiale et sessions de rappel des règles.** La commandante a confirmé qu'il n'y avait pas eu de passation de pouvoir avec le commandant sortant. Elle n'a pas suivi la formation initiale à la déontologie et à la discipline propre à la mission à l'intention des commandants, ni aucun de ses officiers. Le contingent a reçu une formation sur une série de sujets depuis son arrivée, mais pas sur les normes de conduite des Nations Unies, les règles et règlements propres à la mission et les lois du pays.
- **Contrôle du carburant et des rations de l'ONU.** La principale tâche opérationnelle du contingent est d'effectuer des patrouilles. La commandante confirme qu'elle a mis en place un comité des denrées alimentaires et du carburant au sein du contingent afin de contrôler la consommation de carburant (qui est très élevée en raison des activités de patrouille) et de surveiller la distribution des rations alimentaires de l'ONU aux sous-unités dans d'autres sites de déploiement. Le comité est composé de deux membres du contingent : un officier subalterne chargé du carburant et un officier subalterne chargé des rations alimentaires.
- **Véhicules des contingents.** La commandante a confirmé que les véhicules de patrouille n'étaient pas équipés de dispositifs permettant de détecter les excès de vitesse.
- **Consommation d'alcool.** Le règlement du camp prévoit que les membres du contingent sont autorisés à acheter et à consommer de l'alcool provenant du magasin du contingent ou des magasins de la ville, mais qu'ils peuvent boire (avec modération) uniquement lorsqu'ils ne sont pas en service.

- **Activités de détente.** Les membres du contingent sont autorisés à se rendre dans l'enceinte principale de l'ONU les vendredis et samedis soir, lorsque des fêtes sont organisées et à y consommer de l'alcool avec modération.

Visite du camp. Au cours de la visite du camp, l'équipe de l'ONU remarque que le camp dispose d'un magasin, tenu par un commerçant local. Le magasin vend de la nourriture, des produits d'hygiène personnelle, des cartes téléphoniques et de l'alcool. Il est situé à proximité des blocs d'hébergement du contingent et les personnes qui y travaillent sont autorisées à utiliser l'un des blocs sanitaires du contingent.

Instructions pour le travail en groupe :

Lisez le scénario et répondez aux questions de réflexion au sein de vos groupes. Remplissez ensuite les colonnes correspondantes du modèle de plan d'action contre les fautes.

1. **Sur la base du scénario, quels sont les types de fautes que les membres du contingent sont le plus susceptible de commettre pendant le déploiement et comment ? Énumérez les principaux types de fautes dans la colonne 1 (Fautes) du modèle.**

Questions de réflexion :

- En quoi le contexte extérieur donne-t-il aux membres des contingents l'occasion de commettre des fautes ?
 - Quel message la commandante envoie-t-elle aux membres de son contingent en ne participant pas à la formation initiale à la déontologie et à la discipline propre à la mission ?
 - Les mesures mises en place par le commandant sont-elles suffisamment fermes pour dissuader les membres des contingents de commettre des fautes ?
2. **Quelles mesures (ou « contrôles internes ») devraient être mises en place afin d'atténuer et de prévenir ces risques de faute ? Dans la colonne 2 (Contrôles internes) du modèle, énumérez les principales mesures visant à atténuer et à prévenir les risques de faute figurant dans la colonne 1.**
 3. **Pour chaque mesure, désignez un responsable de la mise en œuvre et fixez une date d'échéance/un calendrier. Si vous avez besoin du soutien d'une autre partie de la mission, veuillez le mentionner dans la colonne 3 (Responsable de la mise en œuvre).**

Exercice 2. Scénarios relatifs aux risques

Misconduct Action Plan for a UN Military Contingent/Unit or Formed Police Unit			
Contingent name:	Plan approved by:	Date of plan:	
1. Misconduct Which types of misconduct are your personnel most likely to engage in during the deployment and how?	2. Internal controls List the measures you have put in place to prevent misconduct by your personnel	3. Action owner Who is in charge of implementing each measure?	4. Due date/Timeframe Measure to be implemented by:

Scénario 2 : risques de faute (lieu éloigné)

Contexte national. Un contingent (composé essentiellement d'hommes et de quelques femmes) est stationné dans un lieu éloigné du pays qui n'est accessible que par une route mal entretenue qui devient impraticable pendant la saison des pluies. Il n'y a pas d'autres contingents ou bureaux de l'ONU dans la région. Cette partie du pays a été durement touchée par les combats, les emplois sont rares et les niveaux de pauvreté et de malnutrition sont élevés. Ces dernières années, les normes sociales ont changé et certaines familles encouragent les relations entre leurs filles et les étrangers afin de sortir de la pauvreté. La mission a mis en place des règles de non-fraternisation qui s'appliquent à l'ensemble du personnel en tenue et selon lesquelles il est interdit de nouer des relations amoureuses ou sexuelles avec la population locale.

Emplacement du camp. Le camp est situé à la sortie d'un village. À proximité du camp, il y a des cases, un hôtel doté d'un bar et d'un restaurant et quelques magasins. À environ 2 kilomètres, un marché permet d'acheter de nombreux articles, y compris de l'alcool, des objets en ivoire ainsi que des armes et des munitions anciennes.

Allégations passées. Il y a un an, une enquête a été ouverte à la suite d'une allégation contre le contingent précédent qui aurait falsifié les registres de carburant destiné à ses groupes électrogènes et vendu du carburant de l'ONU sur le marché local. L'enquête a permis de corroborer cette allégation.

Une équipe de l'ONU est arrivée dans le camp afin d'effectuer une **visite d'évaluation des risques de faute**. Elle a pris note des informations ci-après sur les risques de faute et les mesures actuellement en place pour les prévenir.

Entretien avec le commandant. La visite a commencé par un entretien avec le commandant, qui fournit les informations suivantes :

- **Formation initiale et sessions de rappel des règles.** Le contingent a reçu une formation sur une série de sujets depuis son arrivée, mais pas sur les normes de conduite des Nations Unies, les règles et règlements propres à la mission et les lois du pays.
- **Contact avec la population locale.** Le commandant autorise les membres de son personnel à se rendre une fois par semaine à l'église ou à la mosquée du village ainsi qu'au marché pour acheter des produits d'hygiène personnelle et d'autres produits de première nécessité. Il les autorise aussi à manger et boire dans l'hôtel en face, lorsqu'ils ne sont pas en service.
- **Gestion du carburant.** Un membre du contingent est chargé de gérer le carburant des groupes électrogènes et de tenir des registres sur la consommation de carburant.

Visite du camp. Au cours de la visite du camp, l'équipe de l'ONU constate ce qui suit :

Sécurité. Il y a un trou dans la clôture du périmètre. Depuis les postes de garde, les parties du camp proches du bloc d'hébergement (une rangée de tentes) ne sont pas visibles. Lorsque l'équipe examine les registres de la porte principale, elle constate que les entrées et les sorties des membres de l'unité ne sont pas toujours enregistrées les jours où ils sont autorisés à assister à des offices religieux. Elle constate également que les femmes et les enfants qui vendent des fruits peuvent s'approcher de la clôture.

Qualité de vie. Une partie du réfectoire est utilisée comme salle de sport et de loisirs. On peut y trouver des cordes à sauter et une télévision dotée d'un lecteur DVD. Le contingent ne fournit pas d'accès à Internet, si bien que les membres utilisent leur téléphone personnel pour se connecter à Internet et appeler chez eux, et achètent des crédits téléphoniques ou wifi dans les magasins situés à proximité du camp.

Sensibilisation. Bien que la mission fournisse à tous les contingents des affiches et aux membres des contingents des cartes de poche sur les normes de conduite des Nations Unies, celles-ci ne sont pas utilisées dans ce camp.

Instructions pour le travail en groupe :

Lisez le scénario et répondez aux questions de réflexion au sein de vos groupes. Remplissez ensuite les colonnes correspondantes du modèle de plan d'action contre les fautes :

1. Sur la base du scénario, quels sont les types de fautes que les membres du contingent sont le plus susceptible de commettre pendant le déploiement et comment ? Énumérez les principaux types de fautes dans la colonne 1 (Fautes) du modèle.
2. Quelles mesures (ou « contrôles internes ») devraient être mises en place pour atténuer et prévenir ces risques de faute ? Dans la colonne 2 (Contrôles internes) du modèle, énumérez les principales mesures visant à atténuer et à prévenir les risques de faute figurant dans la colonne 1.
3. Pour chaque mesure, désignez un responsable de la mise en œuvre et fixez une date d'échéance/un calendrier. Si vous avez besoin du soutien d'une autre partie de la mission, veuillez le mentionner dans la colonne 3 (Responsable de la mise en œuvre).

Exercice 2. Scénarios relatifs aux risques

Misconduct Action Plan for a UN Military Contingent/Unit or Formed Police Unit			
Contingent name:	Plan approved by:	Date of plan:	
1. Misconduct Which types of misconduct are your personnel most likely to engage in during the deployment and how?	2. Internal controls List the measures you have put in place to prevent misconduct by your personnel	3. Action owner Who is in charge of implementing each measure?	4. Due date/Timeframe Measure to be implemented by: